



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2026/032/E

Objet : Délégation de signature à Monsieur Maxime BRUNET

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Considérant que Monsieur Maxime BRUNET, Chef de service communication et stratégie numérique, remplit les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard de ses fonctions ;

Considérant la nécessité de garantir la bonne marche, l'efficacité et la continuité des services ;

ARRÊTE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : Il est donné à Monsieur Maxime BRUNET, Chef de service communication et stratégie numérique, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la validation des factures attestant du service fait relevant de son service.

ARTICLE 2 : Cette délégation prendra effet à compter la signature du présent arrêté. Cette délégation relevant du pouvoir discrétionnaire du maire, celle-ci peut la retirer à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision et sans que ceci soit considéré comme une sanction disciplinaire.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

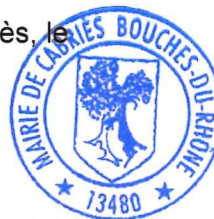
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié ; ampliation en sera transmise au Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à M. BRUNET,
Le : 17/04/2026
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le

Le Maire
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260417-A_2026_032_E-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026